

BRESSE LOUHANNAISE INTERCOM'

1 Place St Jean – 71500 Louhans

Service Enfance Jeunesse

71500 Louhans

Fiche d'inscription accueils de loisirs

Informations Parents

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : _ _ _ _ _ Commune :

Tel perso : Tel travail : Portable :

Courriel :@.....

Personne à prévenir si on ne peut pas joindre les parents :

Qualité : Tel :

Personnes autorisées à venir chercher les enfants à l'accueil de loisirs :

- _____
- _____
- _____
- _____

Profession du père :

Profession de la mère :

N° sécurité sociale :

N° CAF : ou N° MSA :

Compagnie d'assurance (joindre copie):

Renseignements Enfants

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Né(e) le :	Né(e) le :
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Né(e) le :	Né(e) le :

Règlement

Bresse Louhannaise Intercom' organise des accueils de loisirs déclarés auprès du ministère de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports. Le numéro d'agrément est indiqué sur la facture attestation qui vous est adressée sur demande (joindre une enveloppe timbrée à votre adresse lors de l'inscription).

Les sommes versées ne sont pas remboursables sauf pour maladie de plus de 3 jours dans la même semaine avec certificat médical, ou pour cas exceptionnel admis par les organisateurs.

Les activités des accueils fonctionnent aux horaires indiqués dans la brochure d'information.

Le planning des activités est construit en partie par les enfants eux-mêmes. Les parents sont informés des activités lors de l'inscription (pour les activités venant des animateurs) et grâce à la fiche de liaison de début de semaine pour le planning complet comprenant les idées des enfants.

Les enfants inscrits pour le ramassage en bus doivent être présents au lieu du rendez-vous avant l'heure de passage du bus indiqué sur la brochure d'information.

Les parents sont tenus de nous informer dès que possible de toute absence prévisible, et de téléphoner au plus tôt, pour signaler une absence pour cas de force majeure.

Les photos prises lors des différents accueils pourront être utilisées libres de droits pour illustrer des articles, des brochures d'informations, des sites internet, le compte facebook des accueils de loisirs de la collectivité.

Les organisateurs se réservent le droit de ne plus accepter un enfant dont la tenue, la propreté ou le comportement pourrait nuire au bon fonctionnement du centre. Les parents seraient avisés au préalable.

Les parents ou représentants légaux des mineurs accueillis doivent s'informer de l'intérêt pour eux-mêmes de disposer de garanties d'assurance contractées personnellement et couvrant les dommages causés par le mineur à lui-même.

La signature de la fiche d'inscription et du bon d'inscription par les parents ou le représentant légal fait office d'acceptation du présent règlement, d'autorisation parentale de pratiquer les activités proposées et permet aux organisateurs de prendre, sous la responsabilité du corps médical, toutes les mesures nécessaires en cas d'accident.

Je soussigné,.....déclare :

- Inscrire mon (ou mes) enfant(s) aux activités des accueils de loisirs Bresse Louhannaise Intercom
- Avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepter.

Fait à.....,le.....

Le chef de famille inscrit de sa main « lu et approuvé, bon pour autorisation parentale » et signe

Documents complémentaires :

- La fiche sanitaire de l'enfant
- Le bon d'inscription (vacances)
- L'attestation d'assurance extra-scolaire
- La copie du carnet de vaccination